

Au Conseil Intercommunal

Préavis 05/2022 (législature 2021-2026)

Concernant une demande de budget complémentaire de **CHF 52'100.00 TTC** destiné à financer des travaux de mise aux normes de la nurserie garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue

Membre du CODIR responsable :

M. Cédric MARZER, dicastère Accueil de jour

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La nurserie garderie de St-Cergue « Les Petits Ecureuils » est située dans des locaux qui présentent de nombreux inconvénients avec des aménagements vieillots. Le cadre normatif fixé par l'OAJE impose de réaliser rapidement un certain nombre de travaux de correction.

Proposition

Le Comité directeur propose de réaliser les travaux détaillés ci-après pour un montant total d'environ

CHF 52'100.00 TTC :

URGENT ET INDISPENSABLE			
Sécurisation barrière extérieur	Le grillage de la terrasse s'est défait avec le temps et crée des pointes dangereuses pour les enfants. Solution : pose d'une lame horizontale sur le bas de la barrière existante.	Offre	1 967.65
Revêtement extérieur	Les dalles sont dangereuses pour les enfants, beaucoup trop dures et râpeuses.	Offre	9 000.00
Réhausse des poignées de porte	Toutes les 8 portes	Offre	5 000.00
Réserve			1 000.00
SOUS-TOTAL			16 967.65

OBLIGATION LEGALE			
Cuisine nurserie	Demande de l'OAJE: ajout d'un évier. <u>Délai: 30.01.22</u>	Renevier	8 220.85
Renouvellement des modules nurserie	Les tapis de sol et modules de motricité actuels sont troués. L'OAJE nous demande de les enlever, la mousse qui en sort est dangereuse pour les bébés.	Offre	1 200.00
Apprentissage de l'intimité	Des séparations entre les WC enfants doivent être installées afin de garantir leur intimité. Actuellement, rien ne cache un enfant assis sur les toilettes.	Offre	217.80
Anti pinces-doigts	Ils sont exigés par l'OAJE afin d'éviter des doigts coincés dans les portes.	Offre	2 467.80
Barrières de séparation nurserie	L'OAJE nous demande de repenser l'aménagement de la nurserie afin d'assurer la sécurité des enfants et éviter que les non-marcheurs se fassent piétiner.	Offre	2 154.75
Divers meubles	En lien avec le réaménagement de la nurserie, des meubles doivent être changés ou ajoutés.	Offre	5 108.20
Réserve			1 000.00
SOUS-TOTAL			20 369.40
AMELIORATIONS NECESSAIRES			
Plan de change NU	Le plan de change actuel n'est pas ergonomique (pas d'escaliers pour les enfants). D'autre part, il empêche une vision sur la salle de jeu (sécurité des autres enfants) et l'évier ne permet pas de baigner un enfant.	Offre	7 992.00
Modification de la circulation	L'entrée de la crèche pour la nurserie sera déplacée. Les familles entreront par la porte de l'appartement, évitant de passer par-dessus les autres enfants. Ceci nécessite l'installation d'un interphone.	Offre	718.95
Modification d'une fenêtre	La table à langer se trouve dans une pièce sans fenêtre ouvrable. La fenêtre doit être modifiée pour permettre d'aérer le local.	Offre	3000
Porte nurserie	La porte de la Nurserie est en bois et ne permet pas de voir si un bébé se trouve derrière. Il est proposé de la remplacer par une porte vitrée.	Offre	2000
Réserve			1 000.00
SOUS-TOTAL			14 710.95
TOTAL TTC			52 048.00

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité directeur de l' AISGE propose au Conseil Intercommunal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal

- Vu le **Préavis 05/2022** concernant une demande de budget complémentaire de **CHF 52'100.00.00 TTC** destiné à financer des travaux de mise aux normes de la crèche Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
- Ouï le rapport de la commission de gestion/finances
- Ouï le rapport de la commission des bâtiments
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- D é c i d e** **d'accorder** un budget complémentaire de **CHF 52'100.00.00 TTC** destiné à financer des travaux de mise aux normes de la crèche Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
- de financer** ce dernier par la trésorerie courante

Ainsi délibéré par le CoDir AISGE dans sa séance du 8 juin 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

AU NOM DU CODIR (Comité de Direction) :

Le Président

Scott ADAMS

La Secrétaire générale :

Dominique ALTHAUS

